

2023_11

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance, le quorum n'ayant pas été atteint le 13 janvier, à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 11

Date de convocation du Comité Syndical : mardi 17 janvier 2023

Présents :

RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), THILVERT Jean Pierre (Carcassonne Agglomération), GUICHOU Jean-Régis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean Louis (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : Jean-Marie AVERSENQ Directeur général des services du SMMAR, MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative du SMMAR, DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David Secrétaire du SMAH HVA,

André AMAT a été élu secrétaire de séance.

**Syndicat Mixte
 d'Aménagement Hydraulique
 de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
 du 25 janvier 2023**

Objet de la délibération :

ETUDE DE FAISABILITE D'AMENAGEMENT DU LAUQUET POUR LA PROTECTION D'ENJEUX HABITÉS – VALIDATION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE – BASSINS SECS DE REGULATION DES CRUES DE GREFFEIL, VILFLOURE, LEUC

Vu l'étude inscrite dans l'axe 6.14 du PAPI2 de l'Aude intitulée « *Etude hydraulique du bassin versant du Lauquet en vue de la protection des enjeux habités* », Réf. P15-HVA-129, visant notamment à étudier la faisabilité et intérêt de réaliser des aménagements hydrauliques écrêteurs de crues à Greffeil, Villefloure et Leuc ;

Vu les résultats correspondants de l'étude Réf. P15-HVA-129, de maîtrise d'œuvre préalable de conception et de modélisation hydraulique réalisée par le cabinet d'études HYDRATEC.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le contenu de l'étude et les résultats présentés par le cabinet d'études HYDRATEC.

Monsieur le Président indique que les résultats ont été présentés en COTEC de l'étude en date du 08/09/2021 en présence des co-financeurs du PAPI, et en COPIL de l'étude en date du 30/11/2021 en présence des élus du Syndicat.

Monsieur le Président rappelle que les conclusions de l'étude ont mis en évidence le ratio coût-efficacité insuffisant des trois aménagements écrêteurs de crues étudiés (Greffeil sur le Lauquet ; Villefloure sur la Lauquette ; Leuc sur le Cazals) pour contribuer à une protection efficace des lieux habités contre les crues du Lauquet. Ces conclusions ont été entérinées par le COTEC et le COPIL.

	SITE DE GREFFEIL	SITE DE VILFLOURE	SITE DE LEUC	
DESCRIPTION	Largeur vallée	75 ml	160 ml	110 ml
	Hauteur de l'ouvrage	5 m	8 m	8 m
	Volume du remblais	7 000 m3	38 000 m3	25 000 m3
GAINS HYDRAULIQUES	Pas de gain sur les bâtis et l'emprise de la zone inondable	Diminution des hauteurs d'inondation Bâtis mis hors d'eau : 23 Hauteurs d'inondation initiales Maximum = 21cm Moyenne = 9cm	Pas de gain sur les bâtis et l'emprise de la zone inondable	
CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES	Création d'ouvrages dans des secteurs à enjeux floristiques et faunistiques élevés (friches, boisements, fourrés, pelouses sèches...)			
INVESTISSEMENT / COUT DES TRAVAUX	590 000 €HT	3 200 000 €HT	2 100 000 €HT	
	-	140 000 €HT/enjeu	-	

Source : HYDRATEC ; 2021

2023_11

Après avoir exposé les faits, Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- de valider les résultats de l'étude de conception et de modélisation hydraulique présentée en 2021 par le cabinet d'études HYDRATEC ;
- d'approuver les conclusions de l'étude tel qu'entériné en COTEC et en COPIL, à savoir l'absence de solution hydrauliquement efficace au regard des coûts d'aménagements et des enjeux ;
- de valider l'absence de suites à donner à la création d'un ou plusieurs aménagements hydrauliques écrêteurs de crues sur les communes de Greffeil (Lauquet), Villefloure (Lauquette) ou Leuc (Cazals). D'autres piste de solutions relevant des « *mesures de réduction de vulnérabilité individuelles à l'habitation* » étant à privilégier sous maîtrises d'ouvrages des propriétaires privés.

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président, et après délibération, et à l'unanimité des voix.

VALIDE les résultats de l'étude de conception et de modélisation hydraulique présentée en 2021 par le cabinet d'études HYDRATEC ;

APPROUVE les conclusions de l'étude tel qu'entériné en COTEC et en COPIL, à savoir l'absence de solution hydrauliquement efficace au regard des coûts d'aménagements et des enjeux ;

VALIDE l'absence de suites à donner par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH HVA) à la création de un ou plusieurs aménagements hydrauliques écrêteurs de crues sur les communes de Greffeil (Lauquet), Villefloure (Lauquette) ou Leuc (Cazals).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la
Haute Vallée de l'Aude,**

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

09 FEV. 2023

Pierre BARDIES

